

SENÉGAL
(Mars – novembre 1822)
pp. 161-171

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :
AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

AMM : Annales maritimes et coloniales.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890, 796 pages.

ANOM : Archives nationales d'outre-mer.

APR : Archives privées du baron Roger.

APR, Journal : *Journal de mon voyage à la côte occidentale d'Afrique*, deux tomes.

CURTIS, 2010 : *Civilizing Habits – Women Missionaries and the Revival of French Empire*, Oxford New-York, Oxford University Press, 2010, 373 pages.

Journal d'éducation : *Journal d'éducation publié par la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire à partir d'octobre 1815*. Organe de la Société pour l'instruction élémentaire (SIE). Années 1815-1828 consultables en ligne sur *Gallica*. Années consultées : 1815-1819.

DAGET, 1988 : Serge DAGET. *Répertoire des expéditions négrières françaises à la traite illégale (1814-1850)*, Nantes, Centre de recherche sur l'histoire du monde atlantique – Comité nantais d'études en sciences humaines, université de Nantes, 1988, 605 pages.

LECUIR-NEMO, 1997 : Geneviève LECUIR-NEMO, *Femmes et vocation missionnaire - Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*, Lille, éd. Septentrion, 1997, deux volumes, 974 pages.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Page

Numéro de la séquence

Note

161, 1	<p>La découverte du mal de mer et le commentaire de Rosalie.</p> <p>Citation : « il semble que toutes les ondes... » et « du moment que... »</p> <p>SJDC. 3A. M.ROS, Lettre n° 20, à Anne-Marie Javouhey, 6 février 1819.</p>
162, 2	<p>Roger, procureur par intérim.</p> <p>ANOM. FM/EE1633(11). Dossier personnel. Note d'octobre 1819 : « M. Roger avocat à la cour de cassation remplit provisoirement à Saint-Louis l'intérim des fonctions de procureur du roi depuis le départ de M. Mauche qui est revenu en France avec un congé délivré pour cause de santé. »</p>
162, 2	<p>Le bruit courait d'une exportation de nègres.</p> <p>APR, Journal, tome 1, extrait, 31 août 1819 pp. 126 et 128 :</p> <p>« Depuis quelques jours, le bruit courait qu'une exportation de nègres avait eu lieu sur un navire chargé de bœufs et dessiné pour la Martinique. J'ai eu la mission de procéder à cet égard à une enquête judiciaire. J'avoue que rien ne pouvait être d'avantage [sic] selon mes goûts, car j'ai en horreur le commerce du sang humain, et j'étais venu au Sénégal avec le désir et l'espoir de contribuer à abolir cet infâme trafic. J'ai donc saisi, comme on dit, l'occasion aux cheveux. Je promis de découvrir bientôt la vérité, et l'on rit de mon ton d'assurance. En effet, je ne savais pas à quels hommes j'allois [sic] avoir affaire, et je ne tardai pas à voir que je m'étais beaucoup trop avancé. [...] Nos lois sur la traite des noirs sont tellement insuffisantes qu'aucune peine ne peut être infligée à ceux qui ont vendu et <u>embarqué</u> les nègres exportés. » (souligné dans le texte)</p> <p>Les indications livrées par Roger correspondent sans équivoque possible au bâtiment <i>La Scholastique</i> figurant dans le <i>Répertoire</i> de Serge Daget (DAGET, 1988) pp. 91-92. Ce bâtiment parti de Marseille pour Saint-Louis du Sénégal est décrit comme « chargé de bœufs, de moutons, etc. Il descend sur la petite côte et prend en supplément un chargement de 20 Noirs, le 12 août 1819. [...] Les armateurs, capitaines et subrécargue passent en jugement le 8 septembre 1819 devant le conseil de justice de la colonie où siègent Schmaltz, Froidevaux, Potin [négoçiant en renom sur la place], Feultain et Roger [futur gouverneur assurant les fonctions <i>ad interim</i> de procureur du roi]. »</p> <p>On comprend la déception de Roger. Du pourvoi de la condamnation en appel, puis en cassation, il est résulté un arrêt d'annulation. Celui-ci a entraîné un recours du ministère public qui a obtenu le 4 janvier 1823 couronné de succès puisque l'arrêt a été cassé. Mais entretemps, le navire avait été récupéré sous caution par ses propriétaires – ce que la loi ne prévoyait pas – puis vendu et renommé <i>Julie</i>.</p>

162-163, 2	<p>La conversation de Roger avec Anne-Marie Javouhey à bord de <i>la Panthère</i>. Ses propos s'appuient sur des observations livrées dans APR, Journal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les paysans africains tome 2, p. 6, 6 janvier 1820 et p. 24, 19 janvier 1820. - Sur le « rachat » de captifs tome 2, p. 123, 24 mai 1820. - Sur l'absence d'une classe de lettrés tome 2, 19 janvier 1820, p. 26.
164, 2	<p>Le royaume du Waalo. Boubacar BARRY. Le royaume du Waalo – Le Sénégal avant la conquête, Paris, Karthala, 1985. 421 pages.</p>
164, 3	<p>Le grand palmier annonçant l'arrivée. Roger signale l'existence de ce palmier lors de son arrivée en 1819. APR, 29 juillet 1819, p. 76.</p>
164, 3	<p>L'arrivée de <i>la Panthère</i> le 26 février 1822. AMM 1822, t. 2, p. 687.</p>
164, 4	<p>La situation difficile de la communauté et l'état des sœurs. LECUIR-NEMO, 1997, p. 98-102 et 117-118.</p>
164, 4	<p>Le coup de soleil de Rosalie. SJDC. 3A. M.ROS, L 73, à Anne-Marie Javouhey en rade de Saint-Louis, 27 février 1822.</p>

Florence, l'enfant peule rescapée de la traite clandestine.

Annales, p. 283-285. Les informations au sujet de cette enfant sont toutes le fait des sœurs et s'inscrivent dans un récit hagiographique de la vie d'Anne-Marie Javouhey. Elles doivent donc être considérées avec prudence. Par chance, la correspondance administrative et l'état civil livrent quelques informations de première main.

Tout d'abord sur la famille à laquelle Florence a appartenu avant d'être tout à la fois confiée et vendue aux sœurs. L'enfant dont elle devait devenir la compagne et servante s'appelle Claire Antoinette Froidevaux. Elle est née à Rochefort le 17 janvier 1817 (archives départementales de Charente-Maritime. 2^F 311/193*, collection du greffe, registre des naissances, année 1817, acte 22), et elle est décédée à Saint-Louis le 5 novembre 1820 (ANOM. Registre des décès 1820, Saint-Louis du Sénégal, acte 123). Son père, Antoine Froidevaux, exerce successivement les fonctions de contrôleur puis, à partir du 4 novembre 1818, celle de chef du service administratif du Sénégal (ANOM. 1 LEG 4). Son épouse, Léonine Louise née Masseau-Lacroix n'est pas d'origine italienne comme je l'ai écrit en reprenant un peu vite la version des Annales, mais de Saint-Domingue (ANOM. F/12/2840). Si le prénom a à voir avec la ville de Florence, la raison en est autre et nous ne la connaissons jamais.

Dans le Répertoire de Daget, le bâtiment sur lequel elle se serait le plus plausiblement trouvée est *le Postillon*. Suite à sa condamnation, le 28 avril 1818, et la confiscation de sa « cargaison », il a été décidé que « Les Noirs, 18 Maures, 28 Wolofs, 17 Serers, 6 Peuls, 4 Malinkés et 7 Bambaras, seraient employés aux travaux d'utilité publique » et 33 ont été « employés dans divers services administratifs, hôpital, navires de la flotille du fleuve, domestiques. » La future Florence avait alors environ quatre ans et la petite Froidevaux quinze mois. Dans ce cas, elle n'est pas « à peu près de son âge » comme il est avancé dans les Annales, p. 283.

Trois semaines après le décès de sa fillette survenu le 5 novembre 1820, Froidevaux fait valoir ses droits à la retraite. Il l'obtient le 26 novembre 1820 (ANOM. 1 LEG 5). Ce point figure dans le récit des Annales. D'après ces indications, Florence est entrée en possession des sœurs en novembre 1820, à l'âge approximatif de six ans. Elle avait donc, toujours aussi approximativement, huit ans quand elle a fait connaissance de la Fondatrice en mars 1822.

Si la somme payée par les sœurs, 300 F, est avérée, elle me paraît à la fois illégale et exorbitante. Illégale parce qu'elle n'a rien coûté à Froidevaux qui, profitant du jugement, s'est tout simplement approprié la petite. Exorbitante si je compare aux 300 F réglés par les sœurs de Gorée pour le « rachat » d'une captive, Zulema, en 1826 (ANOM. 6 DPPC 2668). En raison de son âge, quinze ans, cette jeune fille était à même de travailler avec les sœurs au sein de l'hôpital de Gorée. A six ans en revanche Florence ne pouvait aider en rien de significatif. Ceci incite à penser que les sœurs n'ont pas hésité à déboursier une grosse somme pour lui éviter la fatale destinée d'une esclave de fait puisqu'en tant que victime de la traite illégale, elle ne l'était pas en droit. Ceci accredit ce propos des Annales qui signalent que ce désir des sœurs était partagé par Froidevaux soucieux de ne « pas laisser tomber la jeune négresse dans sa première condition », noble préoccupation mais qui se combinait avec un sens bien compris de ses finances personnelles.

165, 5	<p>L'arrivée le 1^{er} mars 1822. ANOM. COL D2 C 269. Matricule des sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1814-1847), p. 111.</p>
165, 5	<p>La fluidité du sable. SJDC. 3A. M.ROS, L 22, à Anne-Marie Javouhey, 7 avril 1819.</p>
166, 7	<p>Saint-Louis et Guet Ndar. Je m'appuie sur la description qu'en fait Roger : APR, Journal, tome 1, 3-5 août 1819, p. 91-94.</p>
166, 7	<p>Lettre à son père. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 54,1, p. 105, à Balthazard Javouhey, mars 1822. Original SJDC. Sarah Curtis commente la phrase, « Ils me semblent tous en deuil tant leur peau est noire » en ces termes : « The statement shows Javouhey's naiveté about other races and cultures, even if associating black skin with mourning was less derogatory than the traditional European association of blackness with evil or depravity. » (p. 190). C'est un fait que jamais Anne-Marie Javouhey n'associa la couleur noire au diable ou à la dépravation. Les Africains étaient pour elle « nos Semblable quoi qu'ils ait la peau noir » (AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L. 351,1, p. 175, à Rosalie, 11 octobre 1835, p. 175, original SJDC).</p>
166-167, 7	<p>La population de Saint-Louis. Douglas JONES « The Catholic Mission and Some Aspects of Assimilation in Senegal, 1817-1852 », dans : <i>The Journal of African History</i>, vol. 21, n°3, 1980, pp. 323-341. Extrait d'une lettre d'Anne-Marie Javouhey : « ils sont bons... » AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 59,4, p. 112, à Clotilde, fin avril ou début mai 1822. Original SJDC.</p>
167, 7	<p>« ils nont de Malice que Celle qu'il tiennent de nous ». AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 59,4, p. 112, à Clotilde, fin avril ou début mai 1822. Original SJDC. Je voudrais signaler ce commentaire de Georges Goyau dans sa biographie de la religieuse, <i>Un grand "Homme" : Mère Javouhey, apôtre des noirs</i>, Paris, Plon, 1929, p. 67. Après avoir repris cette ligne qu'il dit « curieuse », il s'adresse à elle : « Pardon, ma très Révérende Mère, il y a aussi le péché originel, et Dieu me garde d'ailleurs de voir en vous une disciple de Jean-Jacques Rousseau, qui déclarait que l'homme naît bon et que la société le déprave ! ». Ce commentaire ne manque pas de sel quand on sait que Roger, son conseiller et ami, était un adepte des idées de Jean-Jacques Rousseau.</p>

167, 7	<p>Les marins, mauvais chrétiens. SJDC. 3A. M.ROS, L 18, à Clotilde, 27 janvier 1819. Rosalie raconte le choc de son frère Pierre : « il dit qu'il ne s'est jamais vu en pareille compagnie : les militaires sont des démons, ils n'ouvrent la bouche que pour blasphémer Dieu et insulter ses serviteurs et ses saints. Il n'y a point d'horreurs qu'il n'ait déjà entendu dire des prêtres et des religieuses. » Extrait d'une lettre d'Anne-Marie Javouhey : « Des détails plus pénibles... » AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 59,4, p. 112, à Clotilde, fin avril ou début mai 1822. Original SJDC.</p>
167, 7	<p>De Saint-Louis, le départ de <i>la Panthère</i>, le 22 mars 1822. AMM 1822, t. 2, p. 687. Rosalie arriva à Rochefort le 23 avril.</p>
167, 7	<p>Premières initiatives à Saint-Louis. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 55, p. 106, au baron Roger, mars ou avril 1822, SJDC. Cahier II, p. 825. LECUIR-NEMO, 1997 p. 131 ; Annales, p. 259-260.</p>
167, 7	<p>La vocation enseignante inaccomplie des sœurs. LECUIR-NEMO, 1997, p. 102-104.</p>
167, 7	<p>D'après Joseph Janin, l'abbé Baradère est reparti du Sénégal le 20 juin 1822 (Joseph JANIN. <i>Le Clergé Colonial de 1815 à 1850</i>, Toulouse, Basuyau, 1935, 421 pages, p. 64).</p>
168, 8	<p>Le début des écoles rurales. Journal d'éducation, tome 1, décembre 1815, p. 155-156. Journal d'éducation, t. 2, septembre 1816, p. 341 : ces pages relatent le jour où le préfet de la Seine fit la tournée des écoles mutuelles, dont l'école Saint-Joseph de la rue du Pont-de-Lodi, pour la distribution des prix. Il visita dans ce cadre « la première école rurale de tout le royaume », à Nogent-sur-Marne dont Gérando était le maire. APR. Les papiers personnels de Roger recèlent aussi une liste d'« Établissements agricoles à visiter [...] : Ferme expérimentale de Roville dirigée par M. Mathieu de Dombales, département de la Meurthe, près de Nancy ; ferme expérimentale de M. Oberlin, au banc [sic] de la Roche, en Alsace ; Institute-Fellenberg, à Hofwil [sic] en Suisse, auprès de Berne. »</p>

168-169, 8	<p>« Alors on formeroit un petit Seminaire... AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 56, p. 107-108, Sénégal, lettre à un ecclésiastique du diocèse d'Amiens, avril 1822. Original SJDC. C'est dans ce contexte très porteur qu'Anne-Marie Javouhey expose son propre désir de deux maisons d'éducation dans une lettre adressée à un prêtre du diocèse d'Amiens : Toutes les citations qui suivent en sont extraites.</p>
169, 9	<p>La crainte de Florence d'être baptisée. Ceci fait partie du récit des Annales, p. 285.</p>
169, 9	<p>L'arrivée à Gorée le 1^{er} mai. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 63,3, p. 121, à Rosalie, 25 mai 1822. Original SJDC. Les Annales, p. 261, font plutôt état d'un départ de Saint-Louis à cette date. Je privilégie l'information de la voyageuse.</p>
169, 9	<p>Gorée. Joseph Roger de BENOIST et Abdoulaye CAMARA, <i>Histoire de Gorée</i>, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 155 pages. La belle et vaste demeure de Gorée est toujours debout mais dans un grand état de délabrement (2020).</p>
169, 9	<p>La misère de Gorée en 1822. APR2, <i>Journal</i>, tome 2, 28 mai 1820, p. 126. Je m'appuie sur la description de Roger deux ans plus tôt car rien ne laisse penser que les choses se soient améliorées depuis cette époque.</p>
169, 9	<p>Les « charmantes » signares et les vingt malades dans le salon de la maison de Gorée. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 63,3 et 4, p. 121, à Rosalie, 25 mai 1822. Original SJDC. Je n'ai aucune source sur sa visite de la captiverie sinon une mémoire locale qui se transmet de génération en génération et le fait qu'elle était toute proche de la résidence de la communauté des sœurs. Compte tenu de ses échanges avec Roger, curieuse comme elle était, il est difficilement concevable qu'elle ait ignoré pareil endroit.</p>
170, 10	<p>Date de départ de Saint-Louis et durée du voyage sur le fleuve Sénégal jusqu'à Dagana. La date de départ de Saint-Louis n'est qu'approchante car elle n'est pas livrée par les sources. Elle est peut-être partie début juillet.</p>

170, 10	<p>Durée du voyage sur le fleuve Sénégal jusqu'à Dagana. APR. Journal, tome 1, p. 155 et p. 173 La durée du voyage est directement inspirée du voyage de Roger parti de Saint-Louis le 9 octobre 1819 et arrivé à Dagana le 18.</p>
170, 10	<p>Texte de l'arrêté colonial du 28 mars 1822. LECUIR-NEMO, 1997, p. 831.</p>
170-171, 10	<p>La concession « Boissard-Javouhey ». AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 65,3, p. 126, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42. Yves Boissard est né le 15 mai 1786 à Trugny dans la future Côte d'Or et décédé à l'hôpital de la Marine de Saint-Louis du Sénégal, le 15 octobre 1825 (ANOM, IREL, registre des décès, Saint-Louis, 1825). Il est cousin Javouhey par sa mère, Jeanne née Javouhey et mariée à André Boissard.</p>
171, 10	<p>La découverte émerveillée des paysans du Waalo. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 65,5 et 6, p. 127, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42. Geneviève Lecuir-Nemo s'est interrogée sur l'identité de ces habitants du Waalo que la religieuse ne nomme pas. « Il semble d'après cette première description qu'il s'agisse de Peuls, éleveurs nomades ou plutôt transhumants. Quant aux <i>marabouts</i> qui travaillent chez les sœurs, il s'agit sans doute de Toucouleurs, islamisés depuis longtemps, dont les activités sont davantage centrés sur l'agriculture ». LECUIR-NEMO, 1997, p. 130.</p>
171, 10	<p>Durée du séjour à Dagana. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 65,3, p. 126, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42. Un séjour de six semaines.</p>

Dagana : le grand malentendu.

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 65,11, p. 129, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42.

Concernant le séjour d'Anne-Marie Javouhey à Dagana, Sarah Curtis parle de « six weeks on her new **plantation** » (p. 199). La formulation, très tranchée, suggère une religieuse, cheffe de plantation. Les sources contredisent cette assertion.

Tout d'abord, la religieuse n'aurait pu l'acquérir que par l'intermédiaire d'un cousin, André Boissard, puisque sa congrégation, toujours sous statuts provisoires, n'était pas habilitée à acquérir des biens. Ensuite, son premier projet est la création d'écoles. Enfin, à aucun moment, elle n'évoque les pieds de coton plantés par le cousin Boissard. La raison en est simple : au mieux, il en a planté et ils sont morts sur pied avant qu'elle n'arrive, au pire, ils n'ont jamais été plantés. En effet, Boissard est parti de Dagana avant qu'elle-même n'y arrive (APR. Lettre de Victor Roger, un cousin du gouverneur, envoyée de Richard-Toll le 21 juillet 1822 : « Elle [Anne-Marie Javouhey] a été fort peinée d'apprendre que M. Boissard était décampé vers l'habitation royale. » J'ajouterai une autre raison à cette omission des pieds de coton dans sa description de Dagana : son absence d'intérêt pour cette culture. La paysanne qu'elle est, évoque en effet avec enthousiasme toutes sortes de fruits, légumes et bestiaux qui lui sont bien plus familiers qu'une culture destinée à l'exportation. Rétrospectivement, on peut arrimer ce détail à un constat récurrent tout au long de sa vie. Non pas que le mot « cultures » soit absent de son vocabulaire. Seulement elle ne les associe pas à ce qui les définit aux yeux des planteurs, à savoir les cultures **de rente** et elle n'appréhende pas ce qui les différencie radicalement des **vivres**. Il y a le germe invisible d'un grand malentendu avec Roger comme le montrera la suite de l'histoire à Mana, car le gouverneur, lui, est un authentique partisan de la plantation commerciale et capitaliste.

Les lettres d'Anne-Marie Javouhey doivent être considérées avec une grande prudence. Son naturel est enthousiaste, bien souvent elle décrit une vision plus que la réalité. Elle est aussi très consciente que ses sœurs sont très inquiètes de ce qu'elle entreprend hors des écoles et des hôpitaux et elle cherche à les rassurer. C'est une constante de ses lettres.

Il n'y a donc jamais eu de concession Boissard-Javouhey sinon sur le papier. « L'habitation Javouhey » n'a jamais nommé que le jardin maraîcher destiné à nourrir la garnison à partir de septembre 1822. Y travaillaient « des noirs engagés à tems, au service du gouvernement. » (ANOM. FM SG SEN XIV. Extrait de la matricule des noirs engagés à tems, 1^{er} février 1823). Pour la raison qu'elle n'a jamais existé, cette plantation n'apparaît pas non plus dans la « Carte-reconnaissance du pays de Wallo, indiquant le nombre et l'emplacement des établissements de culture qui y existaient au mois d'août 1824 » (BNF GED-1202, disponible sur le site Gallica). Cette année-là, Boissard est à Faff d'où il rend compte de son travail au gouverneur Roger dans une lettre du 13 avril 1825 que j'ai retrouvée dans les archives privées de ce dernier.

171, 11

Une lettre du ministre de l'Intérieur

Le ministre était Jacques Joseph Corbière, ministre de l'Intérieur de 1821 à 1828. Sa lettre date du 27 août 1822 (Annales, p. 278).

171, 11

